

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Arrêté du 6 mars 2020 fixant les dotations régionales limitatives relatives aux frais de fonctionnement des centres provisoires d'hébergement

NOR : INTV2006642A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment son article L. 314-4 ;

Vu la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 ;

Vu le décret n° 2019-1493 du 28 décembre 2019 portant répartition des crédits et découverts autorisés par la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Le montant des dotations régionales limitatives, destinées au financement des frais de fonctionnement des centres provisoires d'hébergement imputables aux prestations prises en charge par l'aide sociale de l'Etat, est fixé conformément au tableau annexé au présent arrêté.

Art. 2. – Le directeur de l'asile est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 6 mars 2020.

Pour le ministre et par délégation :

Le directeur de l'asile,

R. SODINI

ANNEXE

RÉGIONS	MONTANTS
Auvergne Rhône-Alpes	9 907 469
Bourgogne-Franche-Comté	3 575 905
Bretagne	4 257 908
Centre-Val de Loire	3 050 579
Grand Est	5 667 994
Hauts-de-France	4 119 664
Île-de-France	25 682 002
Normandie	3 585 121
Nouvelle-Aquitaine	6 550 173
Occitanie	5 004 424
Pays de la Loire	4 866 180
Provence-Alpes-Côte d'Azur	4 322 421
Total	80 589 840